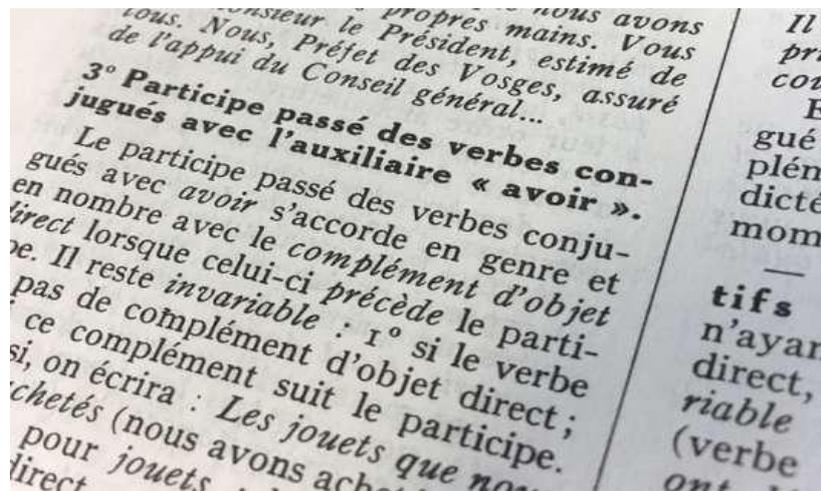


Suppression de l'accord du participe passé du verbe « avoir » : avis partagés



L'apprentissage de l'accord du participe passé avec l'auxiliaire « avoir » fait partie de nos premières connaissances acquises à l'école primaire. Depuis quelque temps, ce sujet a pris place dans les débats actuels et prend de plus en plus d'ampleur et devient ainsi une nouvelle cause à défendre.

Ce combat de la règle du participe passé avec l'auxiliaire avoir fait ressortir et est lié indirectement aux inégalités du genre.

Dans les années futures, il se peut bien que ceci soit remis en cause, et qu'il y ait des changements relatifs à cette règle grammaticale.

De plus en plus de spécialistes défendent ou contredisent cette cause, qui peut paraître bien subtile mais qui, en fait cache un réel enjeu de société. C'est d'ailleurs le cas d'Eliane Viennot, linguiste, qui a publié une tribune dans le journal *Le Monde* le 4 septembre dernier. Celle-ci est également une adepte de l'abandon de la règle du masculin l'emportant sur le féminin. Ainsi, pour elle :

« La règle du participe passé avec le verbe avoir ne sert qu'à distinguer celles et ceux qui la maîtrisent »

De l'autre côté, nous avons un professeur de lettres classiques Romain Vignest, qui est quant à lui exaspéré que l'on puisse s'attaquer à une règle si « logique ».

« L'accord du participe passé en français est on ne peut plus logique pour quiconque est de bonne foi et doué de raison ».

C'est donc grâce à ces deux tribunes écrites par Eliane Viennot et Romain Vignest que nous allons tenter d'éclaircir cette controverse.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette réforme est à prendre très au sérieux.

Chaque partie propose des arguments convaincants.

La règle d'accord du participe passé avec l'auxiliaire avoir date d'un certain temps, lorsque celle-ci a été théorisée par Clément Marot au XVI^e siècle, à son retour d'Italie où celui-ci l'avait entendue fonctionner. Car en italien, effectivement, ces accords s'entendent.

Cette règle, en France a été validée par les grands Hommes de lettres faisant partie de l'Académie française. C'est donc pourquoi, selon certaines personnes, cette règle peut paraître archaïque. Eliane Viennot pense que cette règle devrait être renouvelée du fait de son ancienneté et de ses sous-entendus. D'après elle, cette règle est comparable à un marqueur social, qui différencierait les différentes classes de la société. Chose qui est vraie, selon moi, dans un certain sens : lorsqu'un recruteur voit sur une lettre de motivation de nombreuses fautes de grammaire de ce genre, il pourrait mettre le candidat rapidement à l'écart. Mais là où je ne suis pas entièrement de son avis, c'est lorsqu'elle sous-entend que moins on suit d'études, plus on aura de difficultés à rédiger correctement, d'après moi si on est déterminé, on peut atteindre ses objectifs dans la mesure du possible. Nous ne devons pas partir du principe que, parce nous ne pouvons faire d'études longues, nous sommes réduits à devoir négliger notre éducation, c'est d'une certaine manière une démission intellectuelle...

Comme le dit Romain Vignest, l'argument du « marqueur social » est un des nombreux « prétexte », pour reformer cette règle.

Comme lui, je pense qu'il faut continuer à se battre pour la finesse de notre langue, la langue française. En Belgique le programme scolaire est très allégé.

« Abandonner la grammaire après la dissertation ou la littérature, c'est dans l'ordre des choses ».

Cette partie du programme de Français reste l'une des plus critiquée et remise en cause du fait de sa complexité d'apprentissage auprès des élèves. Celle-ci prend souvent beaucoup de temps à être assimilée. C'est pourquoi donc certaines personnes pensent que se confronter avec les élèves pour leur faire apprendre une règle, qui au final est très souvent négligée ou pas respectée, est en fait une perte de temps. Les professeurs pourraient consacrer plus de temps à d'autres parties du programme, comme la lecture de textes...

De l'autre côté, il y a ceux qui pensent au contraire que l'abandon de cette règle et donc le choix de la « facilité » n'est pas la solution. Romain Vignest dit :

« Si une règle est moins bien appliquée, n'est-ce pas plutôt parce qu'elle est moins bien comprise, parce qu'elle est moins bien enseignée ? Faut-il mettre la langue en conformité avec les errements d'une pédagogie qui ne l'enseigne plus ? »

Ce n'est peut-être pas le programme qui devrait être revu, mais la pédagogie des enseignants et la manière dont cette règle est enseignée.

« C'est avec la langue qu'on pense. Et renoncer à maîtriser la langue, ou la simplifier pour qu'elle soit plus facile à employer, c'est renoncer à penser ».

Le fait de réformer cette règle, est une démission intellectuelle, car penser n'est pas naturel pour l'Homme. Si la simplicité est une vertu alors la complexité serait un vice.

Au contraire, nous devrions chercher à enrichir notre langage au quotidien, ce qui nous amènerait à une évolution intellectuelle. Est-il du rôle des professeurs et des savants de se complaire à cette tendance de la « facilité » ? Au contraire, il faut y résister ainsi que persévérer en la langue qui est l'instrument d'une pensée fine et rigoureuse.

Après réflexion, nous devrions tous nous rendre compte que l'accord du participe passé en français est en fait logique. L'auteur de la tribune « renoncer à maîtriser la langue, c'est renoncer à penser », prend un exemple pour le prouver :

« On écrit « la jolie voiture que mon père m'a offerte » parce qu'« offerte » peut qualifier voiture au même titre que « jolie » ».

Cette réforme est en fait l'abandon de l'effort de raisonnement et de logique.

Une langue n'est pas qu'un outil pour la communication basique du quotidien ou celle de l'échange économique. La langue française est l'œuvre du passé et l'accomplissement des grands et petits savants. Notre langue et ses difficultés font sa beauté, notre langue et ses difficultés font partie de notre culture.

Emmanuelle QUILLIEN (1ES3), 13 octobre 2018